

Conférence annuelle de l'Association du Master 2 Fiscalité Appliquée

L'Association vous convie à la Cour Administrative d'Appel de Paris pour une conférence-débat sur le thème :



En 2014, les libertés du contribuable sont-elles toujours garanties ?

UN DÉBAT

Dans un contexte européen et international où il est de plus en plus aisé de circuler, la lutte contre la fraude fiscale s'accroît jusqu'à traquer les fraudeurs à l'impôt de pays en pays. Dans un contexte de crise économique et de profonde suspicion, certains contribuables peuvent considérer qu'ils sont étouffés par l'impôt, tandis que d'autres considéreront que la pression fiscale est encore trop légère sur certains. Qu'en est-il ?

UN PROGRAMME

Allocution d'ouverture

Par Patrick FRYDMAN, Conseiller d'État, Président de la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Les libertés du contribuable et la lutte actuelle contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique

Par Renaud SALOMON, Conseiller référendaire, Deuxième Chambre civile, Cour de cassation, Professeur associé à l'Université Paris-Est Créteil.

La liberté de gestion du contribuable et le juge administratif

Par Christelle ORIOL, Premier Conseiller à la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Les libertés européennes et la fiscalité

Par Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil et Directeur du Master 2 Fiscalité Appliquée.

Les libertés du contribuable face au contrôle fiscal

Par Pierre Emmanuel GUIDET, Avocat fiscaliste chez Guidet & Associés

La liberté de gestion telle que ressentie par le contribuable

Par Jacques ANTZENBERGER, Directeur de Mission Affaires Fiscales du MEDEF.

UN RENDEZ-VOUS

LE 25 JUIN DE 18H À 20H

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE PARIS
HOTEL DE BEAUVAIS
68 rue François Miron, 75004 Paris

MÉTRO :
Saint-Paul (ligne 1) / Pont Marie (ligne 7)

Un cocktail est ensuite organisé dans les caves de la Cour afin d'échanger avec les participants

Réservation pour le cocktail à contact@am2fa.fr